

Le Fonds pour une Transition juste

Le Fonds pour la Transition juste (FTJ) est le premier pilier du Mécanisme pour la transition juste. Celui-ci est un outil essentiel pour la mise en œuvre du Pacte vert européen.

Le Fonds est ouvert aux autorités locales, aux entreprises et aux acteurs qui participent à la transition verte dans les territoires sélectionnés par la Commission européenne. En Belgique, trois arrondissements ont été retenus : Mons, Charleroi et Tournai.

Le FTJ a pour but d'alléger les coûts socioéconomiques engendrés par la transition climatique. Il soutient la diversification et la reconversion économique des territoires concernés.

Les actions finançables sont, par exemple :

- Le soutien aux investissements productifs dans les PME
- La création de nouvelles entreprises
- La recherche – innovation
- La remise en état de l'environnement
- L'énergie propre
- Le perfectionnement professionnel et la reconversion
- La transformation des installations existantes à forte intensité carbone.

Le FTJ est en gestion partagée entre la Commission européenne et l'Etat-membre. Il relève de la politique de cohésion et ouvre la possibilité aux Etats membres et aux régions d'opérer des transferts du FEDER et du FSE+.

Le 18 janvier 2024 a été publiée la liste des projets financés en Wallonie : <https://europe.wallonie.be/sites/default/files/2024-01/Liste%20projets%20FTJ.pdf>

Le règlement

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1056>

Contact en Wallonie

Département de la Coordination des Programmes FEDER

Place Joséphine-Charlotte 2
5100 NAMUR (Jambes)

Téléphone : 081 32 14 04 ou 081 32 15 31
dcfs@spw.wallonie.be